

13 janvier 2006
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Conférence
des Nations Unies chargée d'examiner
les progrès réalisés dans la mise en œuvre
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 9-20 janvier 2006

Document de travail présenté par le Canada

**Proposition pour un programme de travail intersessions
visant à améliorer la mise en œuvre du Programme
d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer
le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

Résumé

La bonne mise en œuvre du Programme d'action demande de la part de la communauté internationale une participation accrue. Il est proposé à cet effet à la Conférence d'examen d'adopter un programme de travail intersessions qui permettrait à la communauté internationale de se réunir de manière informelle deux fois par an pour lancer des idées et mettre au point des recommandations devant être examinées au cours des réunions officielles des États.

On pourrait envisager de mener des travaux au sein de comités permanents qui concentreraient leur attention sur des groupes de questions de fond portant sur les armes légères. Il conviendrait en outre de mettre sur pied un groupe de contact sur les communications et la mobilisation des ressources chargé d'élaborer des stratégies visant à accroître la volonté populaire et politique d'aborder ces questions et de recueillir les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre du Programme d'action.



Aperçu général

1. La prolifération et l'usage abusif des armes légères représentent une grave menace à la paix et à la sécurité. Les armes légères sont responsables à elles seules de la mort d'environ 500 000 personnes par an. Beaucoup d'autres, et peut-être des millions, sont victimes de leurs incidences indirectes sur le développement durable.
2. Dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté en 2001, les États se sont déclarés déterminés à réduire les souffrances humaines causées par le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects et sont convenus que la communauté internationale avait le devoir d'aborder cette question.
3. Entre autres choses, le Programme d'action prévoit de faire en sorte que les États se réunissent tous les deux ans pour en évaluer la mise en œuvre et qu'une conférence d'examen soit organisée en 2006. Plusieurs États, organismes des Nations Unies, organisations internationales et ONG estiment que le mécanisme actuel de réunions et autres modalités de coopération ne permet pas d'accorder l'attention et les ressources voulues à la question des armes légères essentielles si l'on veut s'acquitter des engagements figurant dans le Programme d'action.

Proposition

4. Il est proposé à la Conférence d'examen d'adopter un programme de travail intersessions qui permettrait à la communauté internationale de se réunir de manière informelle deux fois par an pour lancer des idées et mettre au point des recommandations devant être à examiner au cours des réunions officielles des États.
5. Ce programme de travail intersessions pourrait servir notamment à :
 - Évaluer plus fréquemment les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action;
 - Promouvoir un échange suivi d'informations, notamment d'enseignements tirés, améliorant ainsi la capacité des États d'appliquer le Programme d'action;
 - Identifier les priorités concernant la mise en œuvre du Programme d'action;
 - Faciliter les travaux et débats portant sur les thèmes figurant dans le Programme d'action;
 - Permettre aux États de mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation du public et de mobilisation des ressources visant à mieux faire prendre conscience de l'importance de la question et obtenir les ressources financières et techniques nécessaires à la pleine mise en œuvre du Programme d'action;
 - Fournir des occasions supplémentaires de s'assurer la contribution d'experts et de représentants de la société civile, notamment d'ONG et de parlementaires; et
 - Influencer sur les travaux menés et rendre les réunions officielles des États plus efficaces.

Méthode

6. Un programme de travail intersessions compléterait les arrangements existants et respecterait les principes de participation de tous, de partenariat, d'ouverture, d'appui et de coopération pratique.

Participation

7. Tous les gouvernements intéressés, les organisations et institutions internationales et les organisations non gouvernementales et parties prenantes pertinentes seraient invités à participer activement aux travaux des réunions intersessions.

Réunions semestrielles

8. Afin que les États mettent effectivement en œuvre le Programme d'action, le Canada leur propose de se réunir deux fois par an. Les réunions pourraient durer d'une à deux semaines. Nombre d'organes internationaux se réunissent au moins deux fois, et parfois trois fois par an. Compte tenu de l'importance et de l'urgence de la mise en œuvre du Programme d'action, des réunions semestrielles sont à la fois faisables et souhaitables.

Le Programme

9. Les réunions intersessions pourraient porter principalement sur deux éléments : a) les rapports des États sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action; et b) les travaux des comités permanents sur les thèmes prioritaires.

10. Les différents thèmes pourraient être examinés par des comités permanents, qui fonctionneraient de façon informelle et souple, mais disposeraient toutefois d'une structure suffisante pour mener leurs travaux avec efficacité. Chaque comité mènerait des travaux de fond sur les questions pertinentes par ordre de priorité.

11. Un groupe de contact sur les communications et la mobilisation des ressources pourrait faciliter l'élaboration de stratégies visant à susciter la volonté populaire et politique et à recueillir les ressources financières et techniques nécessaires pour concrétiser nos idées et nos paroles.
